

Procès-verbal de la séance du 13 septembre 2024

L' an 2024 et le 13 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de Marcilly-la-Campagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de Jean-Paul HEROUARD, Maire.

Présents : M. HEROUARD Jean-Paul, Maire, Mmes BACHER Francine, BARBET-LESEUR Patricia, DORCHY Chantal, MARGUERITTE Anne, PETIT Alice ; et Mrs BIOCHE Alain, MAURIN Jean-Paul, ROLLAND Daniel et WECH Pierre.

Excusé(e)s ayant donné procuration : Mme BOURCIER Pascale à M. BIOCHE Alain ; Mme HENRARD Stéphanie à Mme BACHER Francine ; et M. MARTHOURET Claude à M. HEROUARD Jean-Paul

Excusé(s) : Mme LE GALLOU Sylvie, M. BARBOT Denis

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10

Date de la convocation : 06/09/2024

Date d'affichage : 06/09/2024

A été nommé(e) secrétaire : M. WECH Pierre

1 - Le Procès-verbal du précédent conseil municipal en date du 05 juillet 2024 est accepté.

2 - DECI : évolution du projet d'installation de 3 bâches incendie - réf : 2024-024

Par délibération du 15 décembre 2023, le conseil municipal avait entériné le projet d'installation de 3 bâches incendie à l'Enfer, rue de Merbouton à Beaucé et rue de l'Orme, pour un montant de 36 200,00 € H.T.

Pour ce qui est de l'installation à l'Enfer (1), le projet initial d'une bâche fournie par le Département, évolue vers la pose d'une citerne enterrée, qui couvrira le périmètre des 3 habitations du lieu-dit.

Après le refus d'un propriétaire, pour l'installation d'une bâche sur une de ses parcelles, un accord a été trouvé pour l'installation d'une bouche incendie de l'autre côté de la rue de Merbouton (2).

Pas de modification pour le projet rue de l'Orme (3).

Il est présenté les devis de l'entreprise SAS CTP :

- | | |
|---|----------------------|
| - (1) pose d'une réserve incendie de 30 m3 en acier galvanisé | : 15 866,00 € H.T. ; |
| - (2) pose d'un réseau AEP avec bouche incendie | : 22 381,00 € H.T. ; |
| - (3) pose d'une réserve incendie de 30 m3 (travaux d'installation) | : 6 043,00 € H.T. |
| + coût estimé fourniture d'une réserve 30 m3 | : 3 000,00 € H.T. |

A ces dépenses, il conviendra d'ajouter le coût des branchements estimés à 3 000 € chacun.

Pour rappel, la Préfecture avait refusé la demande de subvention DETR déposée le 08/01/2024. En effet le projet s'inscrivant mieux dans le cadre du Fonds d'accélération de la transition écologique

dans les territoires dit « Fonds Vert », la demande a obtenu un accord à hauteur de 30 % du projet initial basé sur 36 200 €, soit 10 860 €.

Afin de financer cette nouvelle version du projet, le maire propose le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Opérations	Dépenses H.T.	Financements	Recettes H.T.	Taux
Installation d'une bâche, d'une réserve et d'une bouche incendie	44 290,00	Fonds vert (accordés sur la base du projet initial)	10 860,00	19,30 %
Branchements	9 000,00	EPN	22 713,30	40,35 %
Réserve incendie	3 000,00	Fonds propres	22 713,30	40,35 %
TOTAL	56 290,00	TOTAL	56 290,00	100 %

Il est demandé l'accord du conseil pour :

- approuver le projet et son plan de financement ci-dessus ;
- autoriser le maire à déposer les dossiers de demande de subventions ;
- autoriser le maire à signer tous documents afférents à cette demande.

Concerné par le projet, M. Alain BIOCHE s'est retiré de la salle du conseil et n'a pas pris part ni au débat, ni au vote.

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité.

A la majorité (pour : 12 - contre : 0 - abstentions : 0)

3 -Aménagement de la cour - réf : 2024-025

La demande de subvention pour le projet d'aménagement de la cour, présenté initialement aux conseillers en enrobé, puis en Résinéo (produit qui a des propriétés drainantes), n'avait pas été retenue, pour 2024, ni par la DETR, ni par le Département. Pour 2025, il est possible de représenter ce dossier.

Cependant, le maire propose de faire évoluer le projet en y ajoutant la plantation d'arbustes choisis parmi la liste des essences végétales sélectionnées par le Département.

Ainsi une surface d'environ 160 m² pourrait être aménagée dans la cour.

Discussion :

Les éléments suivants ont été évoqués :

Afin de comparer les devis, il sera demandé à l'entreprise SDTP qu'il réalise une nouvelle proposition avec un produit drainant.

Afin de financer ce projet, le maire propose le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Opérations	Montant H.T.	Financements	Montant H.T.	Taux
Aménagement de la cour	42 810,35	DETR	13 500,00	30 %
		Département	13 500,00	30 %
		EPN	9 000,00	20 %
Plantations (montant estimé en attente d'un devis)	2 189,65	Fonds propre	9 000,00	20 %

TOTAL	45 000,00		TOTAL	45 000,00	100 %
-------	-----------	--	-------	-----------	-------

Il est demandé l'accord du conseil pour :

- approuver le projet et son plan de financement ci-dessus ;
- autoriser le maire à déposer les dossiers de demande de subventions ;
- autoriser le maire à signer tous documents afférents à cette demande.

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstentions : 0)

4 - Acquisition de caméras de vidéo-protection - réf : 2024-026

Dans le cadre de la sécurité, la commune a pour projet l'installation d'une vidéo-protection sur 7 sites créant un maillage sur le territoire communal.

La dernière version du projet réalisée par Eure Normandie THD, a reçu l'aval de l'adjudant-chef MOULIN, référent sûreté.

Le montant estimé des dépenses d'investissement (raccordement, génie civil, caméras,...) s'élève à 132 549,00€ H.T.

Le montant annuel estimé des dépenses de fonctionnement (maintenance, abonnement Télécom,...) s'élève à 6 360,00 € H.T.

En complément, il conviendra de réaliser un local sécurisé pour permettre la protection des données, qui puisse avoir un accès rapide depuis la mairie.

De plus, des panneaux de signalisation devront être installés pour informer les personnes filmées sur la voie publique.

Discussion :

Les éléments suivants ont été évoqués :

La commune de Moisville doit également entreprendre l'installation de caméras sur sa commune afin de garantir le maillage territorial.

Des travaux de génie civil doivent être réalisés : pose de poteaux, tranchée jusqu'à la salle des fêtes (fibre pour accès internet).

Le projet pour Marcilly-la-Campagne devrait voir le jour sur 2025.

Une communication sera faite aux habitants.

Afin de financer ce projet, le maire propose le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Opérations	Montant H.T.	Financements	Montant H.T.	Taux
Vidéo-protection	132 549,00	ETAT (sous-réserve d'appel à projets)	27 667,20	20 %
		Département	27 667,20	20 %
Création local informa- tique	4 137,00	Fonds de concours	41 500,80	30 %
Installation de panneaux de signalisation de vidéo- protection	1 650,00	Fonds propres	41 500,80	30 %
TOTAL	138 336,00	TOTAL	138 336,00	100 %

Il est demandé l'accord du conseil pour :

- approuver le projet et son plan de financement ci-dessus ;
- autoriser le maire à déposer les dossiers de demande de subventions ;
- autoriser le maire à signer tous documents afférents à cette demande.

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstentions : 0)

5 - Installation de 2 visiophones - réf : 2024-027

La sécurité des enfants de l'école nécessite l'installation de 2 visiophones sur les portillons d'accès à la garderie et à la cour de la cantine.

Le maire présente un devis de l'entreprise BENOIT d'un montant de 5 948,00 € H.T.

Une tranchée sera nécessaire pour effectuer le branchement électrique (devis à venir).

Afin de financer ce projet, le maire propose le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Opérations	Montant H.T.	Financements	Montant H.T.	Taux
Mise en place de 2 visiophones	5 948,00	Département (fonds de solidarité communale et scolaire)	1 389,60	20 %
		Fonds de concours	2 779,20	40 %
Tranchée	1 000,00	Fonds propres	2 779,20	40 %
TOTAL	6 948,00	TOTAL	6 948,00	100 %

Il est demandé l'accord du conseil pour :

- approuver le projet et son plan de financement ci-dessus ;
- autoriser le maire à déposer les dossiers de demande de subventions ;
- autoriser le maire à signer tous documents afférents à cette demande.

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstentions : 0)

6 - Protection sociale complémentaire : maintien de salaire

Le maire propose d'adhérer à la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion de l'Eure et attribuée à la MNT sous la référence 2023-2028. Cette convention rentre dans le cadre de la participation à la protection sociale complémentaire du personnel, volet « prévoyance - maintien de salaire », destiné aux agents qui en auront exprimé le souhait, et qui sera obligatoire au 01/01/2025. Il propose de fixer le montant de la participation financière mensuelle à 15 € par agent à temps complet, proratisé à la durée hebdomadaire de service pour les agents à temps non complet et les agents à temps partiel.

La participation ne pourra être inférieure au montant minimum fixé par le décret 2022-581, soit 7 €.

Il est précisé que la participation de la collectivité ne peut en aucun cas être supérieure au coût réel de la cotisation. Date de la mise en œuvre, après avis du Comité Social Territorial : du 01/01/2025 au 31/12/2028.

Discussion :

Les éléments suivants ont été évoqués :

La délibération, autorisant le maire à signer la convention avec le CDG27, et fixant le montant de la participation financière mensuelle, ne pourra être prise qu'après avis du CST. Ce dernier se réunira le 1^{er} octobre 2024, où la saisine de la mairie sera examinée.

7 - Installation de 4 pompes à chaleur - réf : 2024-028

Dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments communaux, et plus précisément pour l'installation de 4 pompes à chaleur, les audits énergétiques ont été réalisés.

Pour être éligible aux Fonds Vert, le projet devait permettre une réduction des consommations d'énergie d'au moins 40 %. La commune présente un taux allant de 60 à 75 %.

Le nouveau plan de financement, annule et remplace celui voté lors de la délibération 2022-047, et se présente ainsi :

DEPENSES		RECETTES		
Opérations	Montant H.T.	Financements	Recettes H.T.	Taux
Achat et installation de 4 pompes à chaleur (bâtiments communaux dont classe maternelle, dortoir et cantine)	67 037,00	Fonds Vert	29 058,00	40 % (possibilité jusqu'à 80 %)
		Département (fonds de solidarité communale et scolaire)	14 529,00	20 %
Etude, estimation	4 000,00	Fonds de concours	14 529,00	20 %
Audits énergétiques	1 608,00	Fonds propres	14 529,00	20 %
TOTAL	72 645,00	TOTAL	72 645,00	100 %

Il est demandé l'accord du conseil pour :

- approuver le projet et son plan de financement ci-dessus ;
- autoriser le maire à déposer les dossiers de demande de subventions ;
- autoriser le maire à signer tous documents afférents à cette demande.

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstentions : 0)

8 - Attribution de récompenses pour obtention d'une mention - réf : 2024-029

Le Maire expose avoir été sollicité cet été par un jeune garçon qui a obtenu le baccalauréat avec mention bien afin d'obtenir une gratification.

Le Maire souhaite encourager et valoriser LA RÉUSSITE des jeunes Marcicampois(es) et propose au conseil municipal de récompenser les jeunes diplômé(e)s 2024 et les suivants, qui ont ou auront obtenu un examen avec mention (CAP, BEP ou un BAC), en leur octroyant la somme de 100 €.

Cette récompense sera attribuée sous réserve qu'il soit communiqué à M. le Maire copie du relevé de notes faisant apparaître la mention obtenue, un justificatif de domicile, la pièce d'identité du lauréat.

Le versement de cette récompense sera effectué sur demande et par virement bancaire sur le compte ouvert au nom du diplômé (fournir un RIB).

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstentions : 0)

9 - SIEGE : Tranchevilliers TR2 - réf : 2024-030

Le Maire expose que suite à la modification des montants d'inscription pour les travaux du

SIEGE à Tranchevilliers - tranche 2, il convient de modifier le montant de la participation qui s'élève à :

- en section d'investissement: **26 617.00 €**
- en section de fonctionnement: **17 083.00 €**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT),

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstentions : 0)

10 - Création d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe - réf : 2024-031

Le maire expose la possibilité d'avancement de grade d'un agent au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe, il convient de créer l'emploi correspondant pour la suite de la mise en oeuvre de la procédure d'avancement de grade.

Le Maire propose la création d'un emploi permanent au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 5,22/35ème annualisés à compter du 1er octobre 2024.

Le conseil accepte à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstentions : 0)

Informations diverses :

- La réunion de rentrée a eu lieu ce jour, Mme BACHER relate les différents points abordés :
 - plus de parents présents à cette réunion de rentrée par rapport aux autres années ;
 - les agents du SIS ont tenu des ateliers pour présenter les services de cantine et de garderie ;
 - depuis la rentrée de septembre, le pain de la cantine est livré par le boulanger d'Illiers l'Evêque ;
 - les repas actuellement sur 5 composantes passeront à 4 composantes à la rentrée des vacances de la Toussaint, ceci afin de diminuer le gaspillage alimentaire ;
 - le nouvel espace de sports et de loisirs multigénérationnel, situé en lieu et place du plateau éducatif, a été présenté aux parents. Il a recueilli l'approbation de tous.
- M. WECH invite les élus à participer à la réunion du jeudi 3 octobre 2024. En effet, nous arrivons à mi-parcours de notre PCAET 2021-2026 (Plan climat-air-énergie territorial), adopté en juin 2021. A ce titre, conformément à la réglementation en vigueur, un BILAN intermédiaire à l'intention de la collectivité doit être effectué et mis à disposition du public.

Questions diverses :

- Mme BARBET-LESEUR indique que le comité des fêtes réfléchi sur un projet d'animation pour Noël, et demande si la commune souhaite y prendre part. Une réponse positive a été donnée.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à: 20:15

En mairie, le 21/10/2024

Le Maire
Jean-Paul HEROUARD



Le secrétaire
Pierre WECH